

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE ST-FLOUR

COMMUNE DE MARCENAT

ARRETÉ MUNICIPAL

ARR2023_22

Interdiction de stationnement place de l'église Saint-Blaise du 4 au 07 août 2023

Le Maire de MARCENAT,

Vu les articles L 2213.1 et L 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à l'occasion du pique-nique annuel de l'association du Patrimoine de MARCENAT, organisé place de l'église, il y a lieu d'interdire le stationnement de tous véhicules, des incidents pouvant se produire si stationnement et circulation n'étaient pas réglementés,

ARRETE

ARTICLE 1 – L'accès, la circulation et le stationnement de tous les véhicules sont rigoureusement interdits du vendredi 04 août 2023 à 14 h au lundi 07 août à 8 h, place de l'église Saint-Blaise,

L'accès au quartier pour les VL se fera soit par la place du Bailly soit par la rue du couvent.

ARTICLE 2 – Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Condat et l'organisateur M Pierre CHABANON sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Marcenat, le 20 juillet 2023.



Le Maire,
Colette PONCHET PASSEMARD.

Publié le 20 juillet 2023